



Location de salle à épinay sur seine

Par **Tania92**, le **29/03/2010** à **17:07**

Bonjour,

J'ai loué pour le 8 Mai 2010 une salle a epinay et le proprietaire m appel avant hier pour me dire qu il ne pe plus me la louer parce que samedi dernier il a fait un soiree dans sa salle et que le maire et la police on du intervenir pour calmer les choses et les gens et qu il ne voulait pas prendre de risque de faire une autre soirée et qu on lui mette un arreté dans sa salle, Hors samedi dernier on est passé a coté de la salle et on a vu qu un mariage ete bien celebré dans cette meme salle nous pensons que pour le 8 mai ce proprietaire a eu une meilleure proposition financiere que la notre et que c'est pour cela qu il veut nous rendre a tout prix notre caution. Bien sure nous avons un contrat signé de sa part pour le 8 mai quel recours pouvons nous avoir ? a t-il le droit d'annuler la location de la salle comme ca surtout qu il n'a pas d'arré?

Cordialement